

COMMUNIQUE DE PRESSE
Issy-les-Moulineaux, le 15 janvier 2026



COMMUNIQUE

Le groupe CANAL+ a pris connaissance des décisions de la Cour d'appel de Paris dans les litiges l'opposant à la LFP et LFP Média et du communiqué de ces dernières, qui semblent considérer qu'un opérateur s'estimant discriminé agit abusivement quand il cherche à défendre ses droits en justice. Ce n'est pas la position de la Cour d'appel de Paris, qui a débouté la LFP et LFP Média de leur demande pour procédure abusive.

CANAL+ s'est toujours contenté de défendre ses intérêts ainsi que ceux de ses abonnés. Une démarche légitime compte tenu du préjudice financier considérable qu'il a subi. Le groupe CANAL+ examinera les voies de recours qui s'offrent à lui pour continuer à faire valoir ses droits.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Olivia Abehassera / olivia.abehassera@canalplus.com
Severine Ray / severine.ray@canalplus.com